

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise****1.1 Identificateur de produit**

Marque commerciale	<b>Interflon Fin Super (Aérosol)</b>
Numéro d'enregistrement (REACH)	non pertinent (mélange)
Identifiant unique de formulation - UFI	TF30-U01T-Y00T-4U3R

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Champ d'application	lubrifiant
---------------------	------------

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Interflon BV  
Belder 47  
4704 RK Roosendaal  
Pays-Bas

Téléphone: +31 (0)165 553911  
e-mail: Service@interflon.com  
Site web: www.interflon.com

e-mail (personne compétente) Service@interflon.com (Service lab)

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Centre antipoison					
Pays	Nom	Code postal/ ville	Téléphone	Téléfax	Heures d'ouverture
Luxembourg	Belgisch antigifcentrum	Luxembourg City	8002-5500		lun. - ven. 09:00 - 17:00

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1 Classification de la substance ou du mélange**

Classification opérée conformément au règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

Rubrique	Classe de danger	Catégorie	Classe et catégorie de danger	Mention de danger
2.3	aérosols	1	Aérosol 1	H222,H229
3.3	lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux	2	Eye Irrit. 2	H319

Pour le texte intégral: voir la RUBRIQUE 16.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

Étiquetage selon le règlement (CE) no 1272/2008 (CLP)

- Mention d'avertissement. danger

- Pictogrammes

GHS02, GHS07



## Interflon Fin Super (Aerosol)

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

### - Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

### - Conseils de prudence

P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage/une protection auditive/....
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P337+P313	Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

### - Informations additionnelles sur les dangers

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
--------	--

### Étiquetage supplémentaire selon la directive 75/324/CEE relative aux générateurs d'aérosols

Extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Ne pas perforer, ni brûler, même après usage. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.

## 2.3 Autres dangers

Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non pertinent (mélange)

### 3.2 Mélanges

Description du produit Mélange d'huiles minérales et végétales, d'additifs et de MicPol®

#### Composants dangereux

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
Hydrocarbons, C10-C13, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 2% aromatics	No CAS 64742-48-9  No CE 918-481-9  No d'enreg. REACH 01-2119457273-39-xxxx	25 - < 50	Asp. Tox. 1 / H304	

## Interflon Fin Super (Aérosol)

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

Nom de la substance	Identificateur	%M	Classification selon SGH	Notes
butane	No CAS 106-97-8  No CE 203-448-7  No index 601-004-00-0  No d'enreg. REACH 01-2119474691-32-xxxx	10 – < 25	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas C / H280	C(a) K(b)
propane	No CAS 74-98-6  No CE 200-827-9  No index 601-003-00-5  No d'enreg. REACH 01-2119486944-21-xxxx	5 – < 10	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas L / H280	
isobutane	No CAS 75-28-5  No CE 200-857-2  No index 601-004-00-0  No d'enreg. REACH 01-2119485395-27-xxxx	5 – < 10	Flam. Gas 1 / H220 Press. Gas C / H280	C(a) GHS-HC U
Distillates (petroleum), hydro-treated heavy paraffinic	No CAS 64742-54-7  No CE 265-157-1  No index 649-467-00-8  No d'enreg. REACH 01-2119484627-25-xxxx	1 – < 5	Asp. Tox. 1 / H304	GHS-HC L(b)
(Z)-N-methyl-N-(1-oxo-9-octadecenyl)glycine	No CAS 110-25-8  No CE 203-749-3  No d'enreg. REACH 01-2119488991-20	1 – < 5	Acute Tox. 4 / H332 Skin Irrit. 2 / H315 Eye Dam. 1 / H318 Aquatic Acute 1 / H400	

### Notes

C(a): Mélange d'isomères

GHS-HC: Classification harmonisée (la classification de la substance correspond à l'inscription dans la liste selon 1272/2008/CE, Annexe VI)

K(b): La classification comme cancérigène ou mutagène n'est pas nécessaire. La substance contient moins de 0,1 % poids/poids de 1,3-butadiène (no EINECS 203-450-8). Si la substance n'est pas classée comme cancérigène ou mutagène, les conseils de prudence (P102-)P210-P403 doivent à tout le moins s'appliquer

L(b): La classification comme cancérigène n'est pas nécessaire. La substance contient moins de 3 % d'extrait

U: Lorsqu'ils sont mis sur le marché, les gaz doivent être classés comme "gaz sous pression" dans l'un des groupes suivants: "gaz comprimé", "gaz liquéfié", "gaz liquéfié réfrigéré" ou "gaz dissous". L'affectation dans un groupe dépend de l'état physique dans lequel le gaz est emballé et, par conséquent, doit s'effectuer au cas par cas.

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

**Régleme nt 648/2004/CE relatif aux détergents**

%M	Constituants	Teneur en % en masse (ou gamme)
≥15% - <30%	hydrocarbures aliphatiques	15 % ou plus, mais moins de 30 %

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la RUBRIQUE 16.

**RUBRIQUE 4: Premiers secours****4.1 Description des premiers secours**

## Notes générales

Ne pas laisser la personne concernée sans surveillance. Éloigner la victime de la zone de danger. Tenir la personne concernée tranquille, au chaud et couvert. Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. En cas de malaise ou en cas de doute, consulter un médecin. En cas de perte de conscience, mettre en position latérale de sécurité et ne rien administrer par la bouche.

## Après inhalation

En cas de respiration irrégulière ou d'arrêt de respiration, envoyer immédiatement chercher un médecin et ordonner les premiers secours. Fournir de l'air frais.

## Après contact cutané

Laver abondamment à l'eau et au savon.

## Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Tenir les paupières ouvertes et rincer abondamment les yeux pendant 10 minutes à l'eau courante.

## Après ingestion

Rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). NE PAS faire vomir.

**4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

Jusqu'à présent pas de symptômes et effets connus.

**4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

aucune

**RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie****5.1 Moyens d'extinction**

## Moyens d'extinction appropriés

Nébulisation d'eau, Poudre d'extincteur

## Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à pleine puissance

**5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

## Produits de combustion dangereux

Oxydes azotés (NOx), Monoxyde de carbone (CO), Dioxyde de carbone (CO2)

**5.3 Conseils aux pompiers**

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Utiliser un appareil respiratoire approprié.

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

**RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle****6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pour les non-secouristes

Mettre les personnes à l'abri.

Pour les secouristes

Porter un appareil respiratoire en cas d'exposition aux vapeurs/poussières/aérosols/gaz.

**6.2 Précautions pour la protection de l'environnement**

Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines. Retenir et éliminer l'eau de lavage contaminé.

**6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Conseils concernant le confinement d'un déversement

Couverture des égouts

Toute autre information concernant les déversements et les dispersions

Placer dans un récipient approprié pour l'élimination. Aérer la zone touchée.

**6.4 Référence à d'autres rubriques**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5. Équipement de protection individuel: voir rubrique 8. Matières incompatibles: voir rubrique 10. Considérations relatives à l'élimination: voir rubrique 13.

**RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage****7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Recommandations

- Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières

Utilisation d'une ventilation locale et générale. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.

**7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

Les conditions de stockage

Stocker conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale. Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé.

Gérer les risques associés

- Risques d'inflammabilité

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit frais.

- Compatibilités en matière de conditionnement

Seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par ex. selon ADR).

**7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**

Voir rubrique 16 pour une vue d'ensemble générale.

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

**RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle****8.1 Paramètres de contrôle**

il n'existe pas de données disponibles

**8.2 Contrôles de l'exposition**

## Précautions d'emploi générales

Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Lavez les mains après chaque utilisation.

## Mesures de protection individuelle (équipement de protection individuelle)

## Protection des yeux/du visage

Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.

## Protection de la peau

## - Protection des mains

Pendant le maniement des substances chimiques porter des gants de protection avec le marquage CE y compris les quatre contrôles digitaux.

## - Mesures de protection diverse

Faire des périodes de récupération pour la régénération de la peau. Une protection de la peau (crèmes barrières/pommades) est recommandée. Se laver les mains soigneusement après manipulation.

## Protection respiratoire

Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc).

## Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant. Éviter la contamination des égouts, des eaux de surface et des eaux souterraines.

**RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques****9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

État physique	liquide, gazeux (aérosol vaporisé)
Couleur	jaune brun
Odeur	Comme l'huile
Point de fusion/point de congélation	non déterminé
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	<0 °C à 1.013 hPa
Inflammabilité	aérosol inflammable selon les critères du SGH
Limites inférieure et supérieure d'explosion	1,5 % vol - 10 % vol
Point éclair	<-60 °C à 1 atm

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

Température d'auto-inflammabilité	>370 °C (température d'inflammation spontanée des liquides et des gaz)
Température de décomposition	non pertinent
(valeur de) pH	non déterminé
Viscosité cinématique	non pertinent
Solubilité(s)	non déterminé

## Coefficient de partage

Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	cette information n'est pas disponible
---	--

Pression de vapeur	3.800 hPa à 20 °C
--------------------	-------------------

## Densité et/ou densité relative

Densité	0,73 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Densité de vapeur relative	des informations sur cette propriété ne sont pas disponibles

Caractéristiques des particules	non pertinent (aérosol)
---------------------------------	-------------------------

**9.2 Autres informations**

Informations concernant les classes de danger physique

Aérosols

- Composants (inflammable)	27,3 %
Autres caractéristiques de sécurité	il n'y a aucune information additionnelle

**RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité****10.1 Réactivité**

Concernant l'incompatibilité: voir en bas "Conditions à éviter" et " Matières incompatibles". Le mélange contient une (des) substance(s) réactives. Risque d'allumage.

**10.2 Stabilité chimique**

Voir en bas "Conditions à éviter".

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Pas de réactions dangereuses connues.

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

**10.4 Conditions à éviter**

Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Conserver à l'écart de la chaleur.

Indications comment éviter des incendies et des explosions

Protéger du rayonnement solaire.

**10.5 Matières incompatibles**

Combustibles

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Produits de combustion dangereux: voir la rubrique 5.

**RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques****11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

Il n'existe pas de données d'essai sur le mélange comme tel.

Procédure de classification

La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Classification opérée conformément au SGH (1272/2008/CE, CLP)**

Toxicité aiguë

N'est pas classé comme toxicité aiguë.

Estimation de la toxicité aiguë (ETA) de composants du mélange			
Nom de la substance	No CAS	Voie d'exposition	ETA
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités	64742-54-7	inhalation: poussières/ brouillard	2,18 mg <sub>I</sub> /4h
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	110-25-8	inhalation: vapeur	18,33 mg <sub>I</sub> /4h

Corrosion/irritation cutanée

N'est pas classé comme corrosif ou irritant pour la peau.

Lésion oculaire grave/sévère irritation des yeux

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

N'est pas classé comme sensibilisant respiratoire ou sensibilisant cutané.

Mutagenicité sur cellules germinales

N'est pas classé comme mutagène sur les cellules germinales.

Cancérogénicité

N'est pas classé comme cancérogène.

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé comme toxique pour la reproduction.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition unique).

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

N'est pas classé comme un toxique spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée).



**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

Danger en cas d'aspiration

N'est pas classé comme présentant un danger en cas d'aspiration.

Autres informations

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

Il n'y a aucune information additionnelle.

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques****12.1 Toxicité**

N'est pas classé comme dangereux pour le milieu aquatique.

**12.2 Persistance et dégradabilité**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Des données ne sont pas disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Aucun des composants n'est énuméré.

**12.7 Autres effets néfastes**

Des données ne sont pas disponibles.

**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****13.1 Méthodes de traitement des déchets**

Informations pertinentes pour l'évacuation des eaux usées

Ne pas jeter les résidus à l'égout. Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

Traitement des déchets des conteneurs/emballages

Il s'agit de déchets dangereux; seuls peuvent être utilisés les emballages agréés (par exemple selon ADR). Des emballages complètement vides peuvent être recyclés. Manipuler des emballages contaminés de la même manière que la substance.

**Dispositions pertinentes relatives à la prévention des déchets**

Liste de déchets

- Produit

13 02 08\* autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification

15 01 04 emballages métalliques

16 05 04\* gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses

**Remarques**

Veuillez bien noter toute disposition nationale ou régionale pertinente. Les déchets sont à trier selon les catégories qui peuvent être traitées séparément dans les installations locales ou nationales de gestion des déchets.

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

**RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport****14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification**

ADR/RID/ADN	UN 1950
IMDG-Code	UN 1950
OACI-IT	UN 1950

**14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

ADR/RID/ADN	AÉROSOLS
IMDG-Code	AEROSOLS
OACI-IT	Aerosols, inflammable

**14.3 Classe(s) de danger pour le transport**

ADR/RID/ADN	2 (2.1)
IMDG-Code	2.1
OACI-IT	2.1

**14.4 Groupe d'emballage**

pas attribué

**14.5 Dangers pour l'environnement**

pas dangereux pour l'environnement selon le règlement sur les transports des marchandises dangereuses

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Les dispositions concernant les marchandises dangereuses (ADR) devront être aussi respectées à l'intérieur de ses installations.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Le transport en vrac de cargaisons n'est pas prévu.

**Informations pour chacun des règlements types des Nations unies****Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN) - Informations supplémentaires**

Code de classification	5F
Étiquette(s) de danger	2.1



Dispositions spéciales (DS)	190, 327, 344, 625
Quantités exceptées (EQ)	E0
Quantités limitées (LQ)	1 L
Catégorie de transport (CT)	2
Code de restriction en tunnels (CRT)	D

## Interflon Fin Super (Aerosol)

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

### Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG) - Informations supplémentaires

Polluant marin -  
Étiquette(s) de danger 2.1



Dispositions spéciales (DS) 63, 190, 277, 327, 344, 381, 959  
Quantités exceptées (EQ) E0  
Quantités limitées (LQ) 1 L  
EmS F-D, S-U  
Catégorie de rangement (stowage category) -

### Organisation de l'aviation civile internationale (OACI-IATA/DGR) - Informations supplémentaires

Étiquette(s) de danger 2.1



Dispositions spéciales (DS) A145, A167  
Quantités exceptées (EQ) E0  
Quantités limitées (LQ) 30 kg

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Dispositions pertinentes de l'Union européenne (UE)

##### Restrictions selon REACH, Annexe XVII

Substances dangereuses avec restrictions (REACH, Annexe XVII)				
Nom de la substance	Nom selon l'inventaire	No CAS	Restriction	No
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		R3	3
(Z)-N-méthyl-N-(1-oxo-9-octadécényl)glycine	ce produit répond aux critères de classification conformément au Règlement no 1272/2008/CE		R3	3
propane	inflammable / pyrophorique		R40	40
butane	inflammable / pyrophorique		R40	40
isobutane	inflammable / pyrophorique		R40	40

##### Légende

R3

- Ne peuvent être utilisés:
  - dans des articles décoratifs destinés à produire des effets de lumière ou de couleur obtenus par des phases différentes, par exemple dans des lampes d'ambiance et des cendriers,
  - dans des farces et attrapes,
  - dans des jeux destinés à un ou plusieurs participants ou dans tout article destiné à être utilisé comme tel, même sous des aspects décoratifs.
- Les articles non conformes aux exigences du paragraphe 1 ne peuvent être mis sur le marché.
- Ne peuvent être mis sur le marché s'ils contiennent un colorant, excepté pour des raisons fiscales, un parfum ou les deux

## Interflon Fin Super (Aérosol)

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

### Légende

et:

- s'ils peuvent être utilisés comme combustible dans des lampes à huile décoratives destinées au grand public,
- s'ils présentent un danger en cas d'aspiration et sont étiquetés H304.

4. Les lampes à huile décoratives destinées au grand public ne peuvent être mises sur le marché que si elles sont conformes à la norme européenne sur les lampes à huiles décoratives (EN 14059) adoptée par le Comité européen de normalisation (CEN).

5. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions de l'Union relatives à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et mélanges, les fournisseurs veillent à ce que les produits qu'ils mettent sur le marché respectent les exigences suivantes:

a) l'emballage des huiles lampantes étiquetées avec H304 et destinées au grand public porte la mention ci-après, inscrite de manière visible, lisible et indélébile: "Tenir les lampes remplies de ce liquide hors de portée des enfants" et, à compter du 1er décembre 2010, "L'ingestion d'huile, même en petite quantité ou par succion de la mèche, peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";

b) l'emballage des allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public porte, à compter du 1er décembre 2010, la mention ci-après, inscrite de manière lisible et indélébile: "Une seule gorgée d'allume-feu peut causer des lésions pulmonaires potentiellement fatales";

c) les huiles lampantes et les allume-feu liquides étiquetés avec H304 et destinés au grand public sont conditionnés dans des récipients noirs opaques d'une capacité qui ne peut excéder un litre, à compter du 1er décembre 2010.

R40

1. Ne peuvent être utilisées en tant que substances ou dans des mélanges contenus dans des générateurs d'aérosols mis sur le marché à l'intention du grand public à des fins de divertissement et de décoration comme:

- les scintillants métallisés principalement à la décoration,
- la neige et le givre artificiels,
- les coussins «péteurs»,
- les bombes à serpents,
- les excréments factices,
- les mirlitons,
- les paillettes et les mousses décoratives,
- les toiles d'araignée artificielles,
- les boules puantes.

2. Sans préjudice de l'application d'autres dispositions communautaires en matière de classification, d'emballage et d'étiquetage des substances, les fournisseurs veillent à ce que, avant la mise sur le marché, l'emballage des générateurs d'aérosols visés ci-dessus porte d'une manière visible, lisible et indélébile la mention suivante:

«Usage réservé aux utilisateurs professionnels.»

3. Par dérogation, les paragraphes 1 et 2 ne sont pas applicables aux générateurs d'aérosols visés à l'article 8, paragraphe 1 bis, de la directive 75/324/CEE du Conseil (2).

4. Les générateurs d'aérosols visés aux paragraphes 1 et 2 ne peuvent être mis sur le marché que s'ils satisfont aux exigences qui y sont énoncées.

### Directive Seveso

2012/18/UE (Seveso III)				
No	Substance dangereuse/catégories de danger	Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas et au seuil haut		Notes
P3a	aérosols inflammables (contenant des gaz enfl. ou des li-qu. infl.)	150	500	46)

#### Mention

46) aérosols "inflammables" de catégorie 1 ou 2, contenant des gaz inflammables de catégorie 1 ou 2 ou des liquides inflammables de catégorie 1

note: quantité seuil = net

### Directive relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques (RoHS)

aucun des composants n'est énuméré

### Règlement concernant la création d'un registre européen des rejets et des transferts de polluants (PRTR)

aucun des composants n'est énuméré

## Interflon Fin Super (Aérosol)

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

### Directive-cadre sur l'eau (DCE)

Liste des polluants (DCE)			
Nom de la substance	No CAS	Énuméré dans	Remarques
Distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités		A)	

#### Légende

A) Liste indicative des principaux polluants

### Réglemeent concernant les polluants organiques persistants (POP)

Aucun des composants n'est énuméré.

### Inventaires nationaux

Pays	Inventaire	Status
CA	DSL	les composants ne sont pas tous énumérés
EU	REACH Reg.	tous les composants sont énumérés ou exemptés de la liste
US	TSCA	les composants ne sont pas tous énumérés

#### Légende

DSL Liste intérieure des substances (LIS)  
 REACH Reg. substances enregistrées REACH  
 TSCA Toxic Substance Control Act

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des évaluations de la sécurité chimique pour cette substance dans ce mélange n'ont pas été effectuées.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indication des modifications (fiche révisée de données de sécurité)

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
3.2		Composants dangereux: changement dans la liste (tableau)	oui
3.2		Réglemeent 648/2004/CE relatif aux détergents	oui
3.2		Réglemeent 648/2004/CE relatif aux détergents: changement dans la liste (tableau)	oui
5.1	Moyens d'extinction appropriés: L'eau pulvérisée, Poudre BC	Moyens d'extinction appropriés: Nébulisation d'eau, Poudre d'extincteur	oui
5.3	Conseils aux pompiers: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales.	Conseils aux pompiers: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Coordonner les mesures de lutte contre l'incendie à l'environnement. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts. Collecter l'eau d'extinction contaminée séparément. Combattre l'incendie à distance en prenant les précautions normales. Utiliser un appareil respiratoire approprié.	oui

## Interflon Fin Super (Aérosol)

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

Rubrique	Inscription ancienne (texte/valeur)	Inscription courante (texte/valeur)	Pertinente pour la sécurité
7.1	Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail: Lavez les mains après chaque utilisation. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail. Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne conservez jamais des aliments ou des boissons à proximité de produits chimiques. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.	Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail: Enlevez les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration. Ne placez jamais des produits chimiques dans des récipients qui sont normalement utilisés pour la nourriture ou la boisson.	oui
7.2	- Risques d'inflammabilité: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.	- Risques d'inflammabilité: Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire. Conserver dans un endroit frais.	oui
8.2	Précautions d'emploi générales: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.	Précautions d'emploi générales: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols. Lavez les mains après chaque utilisation.	oui
8.2	Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection contre les projections de liquides.	Protection des yeux/du visage: Utilisation des lunettes de protection avec une protection sur les côtés.	oui
8.2	Protection des mains: Pendant le maniement des substances chimiques porter des gants de protection avec le marquage CE y compris les quatre contrôles digitaux. Type de matière. NBR: caoutchouc acrylonitrile-butadiène. CR: caoutchouc chloroprène (chlorobutadiène). PVC: polychlorure de vinyle.	Protection des mains: Pendant le maniement des substances chimiques porter des gants de protection avec le marquage CE y compris les quatre contrôles digitaux.	oui
8.2	Protection respiratoire: Non requis.	Protection respiratoire: Type: A-P2 (filtres combinés contre les particules et les gaz et vapeurs organiques, code couleur: marron/blanc).	oui

### Abréviations et acronymes

Abr.	Description des abréviations utilisées
Acute Tox.	Toxicité aiguë
ADN	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
ADR/RID/ADN	L'accords européens relatifs au transport international des marchandises dangereuses par route/rail/voie de navigation intérieure (ADR/RID/ADN)
Aquatic Acute	Dangereux pour le milieu aquatique - danger aigu
Asp. Tox.	Danger en cas d'aspiration

## Interflon Fin Super (Aérosol)

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

Abr.	Description des abréviations utilisées
CAS	Chemical Abstracts Service (numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service. Identifiant numérique unique n'ayant aucune signification chimique)
CLP	Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges
DGR	Dangerous Goods Regulations (règlement sur les transports des marchandises dangereuses - voir IATA/DGR)
EINECS	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes)
ELINCS	European List of Notified Chemical Substances (liste européenne des substances chimiques notifiées)
EmS	Emergency Schedule (plan d'urgence)
ETA	Estimation de la Toxicité Aiguë
Eye Dam.	Causant des lésions oculaires graves
Eye Irrit.	Irritant oculaire
Flam. Gas	Gaz inflammable
IATA	Association Internationale du Transport Aérien
IATA/DGR	Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien)
IMDG	International Maritime Dangerous Goods Code (code maritime international des marchandises dangereuses)
IMDG-Code	International Maritime Dangerous Goods Code
NLP	No-Longer Polymer (ne figure plus sur la liste des polymères)
No CE	L'inventaire CE (EINECS, ELINCS et NLP) est la source pour le numéro CE comme identifiant des substances dans l'Union européenne
No index	Le numéro index est le code d'identification attribué à la substance à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) no 1272/2008
OACI	Organisation de l'Aviation Civile Internationale
OACI-IT	Technical instructions for the safe transport of dangerous goods by air (instructions techniques pour la sécurité du transport aérien des marchandises dangereuses)
PBT	Persistant, Bioaccumulable et Toxique
Press. Gas	Gaz sous pression
REACH	Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals (enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques)
RID	Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses
SGH	"Système Général Harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques" développé par les Nations unies
Skin Corr.	Corrosif pour la peau
Skin Irrit.	Irritant pour la peau
UFI	Identifiant unique de formulation
vPvB	Very Persistent and very Bioaccumulative (très persistant et très bioaccumulable)

**Interflon Fin Super (Aérosol)**

Numéro de la version:

25.02.2021

25.02.2021:

3.2

Remplace la version:

**Principales références bibliographiques et sources de données**

Règlement (CE) no 1272/2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage (Classification, Labelling and Packaging) des substances et des mélanges. Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), modifié par 2020/878/UE.

Transport par route, par rail ou par voies de navigation intérieures de marchandises dangereuses (ADR/RID/ADN). Code maritime international des marchandises dangereuses (IMDG). Dangerous Goods Regulations (DGR) for the air transport (IATA) (Règlement sur les transports des marchandises dangereuses pour le transport aérien).

**Procédure de classification**

Propriétés physiques et chimiques: La classification est fondée sur un mélange testé.

Dangers pour la santé, Dangers pour l'environnement: La classification du mélange est fondée sur les composants de ceux-ci (formule d'additivité).

**Liste des phrases (code et texte intégral comme indiqué dans le chapitre 2 et 3)**

Code	Texte
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.

**Clause de non-responsabilité**

Ces informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Cette FDS a été élaborée exclusivement pour ce produit et est exclusivement destinée à ce produit.